

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2025 12			Exercice N-1 31/07/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 250	6 250		2 891	2 891	100.00
	Autres immobilisations corporelles	30 168	9 730	20 439	25 824	5 385	20.85
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	9 998		9 998	9 998		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700		
Total II		48 116	15 980	32 136	40 412	8 276	20.48
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	88 865		88 865	100 132	11 268	11.25
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	386 242	2 178	384 064	294 008	90 056	30.63
	Autres créances	46 039		46 039	14 636	31 403	214.56
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	156 000		156 000	250 000	94 000	37.60
	Disponibilités	97 509		97 509	72 633	24 876	34.25
	Charges constatées d'avance (3)	2 157		2 157	1 588	569	35.82
	Total III	776 813	2 178	774 635	732 998	41 637	5.68
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		824 928	18 157	806 771	773 410	33 361	4.31

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 700

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/07/2025 12	Exercice N-1 31/07/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	531 000	467 000	64 000	13.70
	Report à nouveau	237	719	482	67.04
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 500	63 518	29 018	45.68
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	576 737	542 237	34 500	6.36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	37 497	10 813	26 684	246.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 672	2 672	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 783	96 612	60 171	62.28
	Dettes fiscales et sociales	32 252	105 336	73 084	69.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 501	15 741	12 239	77.76
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	230 034	231 173	1 139	0.49
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		806 771	773 410	33 361	4.31

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

230 034

231 173

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	4 029
Total	4 029

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 049
Dettes fiscales et sociales	4 345
Autres dettes	800
Total	7 195

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 157
Total	2 157

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	1 700
Total (1)	1 700
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	1 700

Engagements reçus

A MATERIAUX

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 3 rue du Malambas 57280 HAUCONCOURT

810 229 211 RCS METZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à 34 500 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 500 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	237 euros
-------------------------------	-----------

Pour former un bénéfice distribuable de	34 737 euros
---	--------------

Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	15 500 euros
---	--------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	50 237 euros
--	--------------

A titre de dividende global à l'Associée Unique	50 000,00 euros
Soit 5,00 euros par part	

Le solde	237 euros
----------	-----------

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 237 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du **31 octobre 2025**.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

Alfredi KOLAMI

